



DEMAIN JE VALIDERAI UN PROJET D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

OBJECTIFS

Faire le point sur son parcours professionnel, ses compétences, intérêts, motivations, contraintes afin de valider de nouvelles perspectives professionnelles.

PRE-REQUIS

Pas de pré-requis

PUBLIC

Tout Public
Salariés (code 82044),

MODALITÉS PEDAGOGIQUES

Entretiens individuels
Démarches personnelles encadrées.

CADRE DEONTOLOGIQUE

Les informations recueillies dans le cadre d'un bilan de compétences ainsi que la synthèse des résultats sont confidentielles et restent la propriété du bénéficiaire.

INTERVENANT(S)

Conseillers (s) qualifié(s) et expérimenté(s)

LOCAUX ET MATERIELS PEDAGOGIQUES

Bureau assurant la confidentialité des échanges, Accès au centre de ressources : accès à Internet, téléphone et photocopieuse.

CONTENU DU BILAN DE COMPETENCES

En amont du bilan de compétences

Mise en place d'un entretien préalable qui permet de prendre contact avec le conseiller référent, de s'informer sur le contenu du bilan, la démarche proposée, les outils utilisés et de valider le choix du prestataire

Durant le bilan de compétences

Le bilan de compétences selon le Code du Travail, comprend les trois phases suivantes :

Une phase préliminaire d'analyse des besoins qui permet de :

de confirmer son engagement dans la démarche
de définir et analyser la nature de ses besoins,
d'être informé sur les conditions du déroulement : méthodes, outils...

Une phase d'investigation permettant à la fois :

de repérer ses motivations, ses intérêts et aptitudes
d'identifier ses compétences
d'être informé sur les métiers ou les directions susceptibles de correspondre aux attentes définies
de se positionner dans son environnement professionnel et sur le marché de l'emploi
de repérer de nouvelles perspectives professionnelles
de délimiter ses besoins en formation
de valider ces perspectives auprès des professionnels (démarches d'enquête conseil, périodes en entreprise)

Une phase de conclusion préalable à la mise en œuvre du projet professionnel afin :

d'élaborer un projet professionnel
de prévoir les principales étapes de la mise en œuvre du projet

Un suivi du bénéficiaire est réalisé 6 mois après la fin du bilan. Un entretien est proposé afin de faire le point sur l'avancée du projet.



RESULTATS ATTENDUS

Elaboration d'un projet d'évolution professionnelle et délimitation d'un plan d'action

Transmission d'un document de synthèse des résultats du bilan de compétences

PERIODE

Tout au long de l'année

DUREE ET RYTHME

De 16 à 24 heures d'entretien individuel

Des phases de test et de recherche encadrées

Des démarches de validation de projet en dehors des entretiens

COUTS

Prise en charge possible (FONGECIF, UNIFAF...)

EVALUATION

Un questionnaire de satisfaction est remis au bénéficiaire à l'issue du bilan

LIEUX

Greta Haut-Doubs
Site de Pontarlier
48, rue de Besançon, 25300 PONTARLIER
Tél. : 03 81 39 35 31

CONTACTS

Conseillère en Formation Continue
Laurence Bassi
laurence.bassi@ac-besancon.fr

Référent administratif
Jonathan Lucas
jonathan.lucas@ac-besancon.fr